

51120 LA FORESTIERE

Le 14 Novembre 2022 à GELOS

Objet : Parc éolien des Portes de Champagne

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous adresse cette lettre dans le cadre de l'enquête publique concernant l'extension du parc éolien des portes de champagne touchant les communes de la Forestière et des Essarts le Vicomte.

Ingénieure agronome de l'ENSAT, je travaille et réside à ce jour dans les Pyrénées-Atlantiques. Néanmoins, cela ne m'empêche pas de revenir très régulièrement à La Forestière, mon village natal où habitent toujours mes parents, pour y faire du télétravail et également pour y passer les vacances. Le village et sa majestueuse forêt de la Traconne (qui en fait son identité), offrent une atmosphère calme et sereine.

J'ai découvert le projet d'extension du parc éolien quand le rapport MRAE est sorti (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021apge50.pdf>) et je voulais vous faire part de mon inquiétude quant à cet agrandissement car je trouve que la région est déjà bien pourvue en éoliennes ! Force est de constater, lorsque je remonte de Pau vers la Marne, la nuée incessante d'éoliennes sur les derniers kilomètres. **Il faut arrêter cette invasion dans notre département !** Si ça continue, le village de La Forestière sera **encerclé** par plusieurs parcs et perdra son âme et sa sérénité pour devenir un triste champ industriel de l'éolien.

De plus, je suis surprise de constater que, malgré ce rapport MRAE très négatif, les éoliennes soient toujours situées au même endroit que celles qui avaient été refusées par le Préfet en 2011, à savoir :

- une à 700m des habitations et très nuisible pour le village et ses habitants, d'autant que le pétitionnaire n'a pas envisagé d'étude d'impact acoustique pour les vents NO, les plus défavorables pour le village.
- deux à moins de 200m de la forêt de Traconne classée ZNIEFF 2 (une réserve de biodiversité en chiroptères et oiseaux) et une quatrième très proche d'une route à la sortie de la forêt... un massacre environnemental !

Certes, dans sa réponse à l'avis MRAE, le pétitionnaire a apporté quelques modifications :

- garde au sol de 32m ;
- mesures de bridage pour tenir compte de l'activité de chasse des chiroptères.

Mais celles-ci sont bien insuffisantes car plusieurs espèces de chiroptères présentes sur le site volent très haut et se déplacent aussi vers d'autres sites (migration, reproduction). Par ailleurs la considération vis-à-vis de l'avifaune a été totalement minorée. Ces trois lignes d'éoliennes seront, à n'en pas douter, très mortifères pour les oiseaux (couloir de migration secondaire et oiseaux présents sur le site).

Pour toutes ces raisons, **je suis fermement opposée à l'extension de ce Parc.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.